

## **Economie locale :**

Réouverture des terrasses depuis la mi-mai de manière progressive, venez profiter de la terrasse ensoleillée

Maison du fromage : Produits locaux variés tant sur le fromage, que sur le vin, la bière, les légumes, confitures et terrines

## **Vaccination :**

Une campagne de vaccination a été organisée à Jullié et à Vauxrenard durant la première semaine de juin.

## **Les Gîtes :**

Les locations des gîtes sont ouvertes d'ores et déjà, seul le gîte de 40 ne sera disponible qu'en début juillet. Le planning s'annonce chargé ☺ consulter le site ([cenves.fr](http://cenves.fr)) ou la page facebook (Village de Cenves) et la page facebook (Gites de Cenves )

## **Déchets :**



La collecte de pneus est annoncée pour juin / juillet et nous vous demandons de continuer à informer la mairie de votre souhait de collecte avec le nombre de pneus et leur localisation pour estimer le nombre de bennes ou de répondre à notre questionnaire à nous remettre lors du vote des élections organisées en juin. Nous nous chargeons de trouver un lieu de stockage et de faire les démarches administratives auprès du collecteur. Cela va nous permettre de nettoyer notre commune et de valoriser les pneus usagés par un recyclage.

**Nous constatons une amélioration de la propreté autour des points de collecte. Merci ! C'est encourageant**

## **Adressage :**

La route des cols va enfin recevoir ses panneaux suite à une modification de son nom qui l'avait exclu du devis général de la CCSB en 2019

## **Travaux effectués et à venir :**

Des bacs de fleurs (rachat en occasion des bacs de Belleville) ont été déployés sur le bourg de la commune et sont en cours de fleurissement.

Chaufferie de l'école (Etude du remplacement de la chaudière au fuel par une chaudière aux granulés) et menuiserie de l'ancienne salle de classe (côté terrasse du restaurant) si les demandes de subventions sont accordées.

Des conseillers accompagnés de bénévoles et suivi des brigades vertes ont dégagé le chemin des Haires aux Hayes. Prochaine étape, Des Hayes aux Jonnets.

Appel aux volontaires pour le désherbage autour des bornes à incendie en Juin

## **Evénements sur le territoire :**

Randonnée des deux roches le 27 juin 2021 entre Saône et Loire et Rhône (Prémecin , Burnaizé)

## **Ecole :**

L'inscription des enfants qui vont aller à l'école **pour la première fois** à la prochaine rentrée scolaire (2021-2022) doit se faire en mairie (4 enfants déjà inscrits).

Documents à apporter (livret de famille, justificatif de domicile, carnet de santé).  
Pour les autres enfants, l'inscription se fait directement auprès de la directrice « Gwenaëlle BERGER »

## Cimetière :

Photographie des tombes dans le cadre d'un inventaire généalogique (En attente de la validation du centre de Gestion)

## Communications :

Rencontre au sein de la CCSB avec l'opérateur ORANGE qui fait déployer la fibre via deux sociétés SPIE et EIFFAGE. Eiffage s'occupe de notre commune. L'opérateur ORANGE doit achever le déploiement avant le 31 Décembre 2022 sur toutes les communes du Rhône jusque dans les hameaux. Attention cela concerne les lignes téléphoniques dont les numéros anciens commençaient en 04... En ce qui concerne les numéros 03 (desservis par la Saône et Loire), nous n'avons pas pu obtenir des informations nous permettant de savoir quand ils seront éligibles à la fibre. Nous vous en informerons dès que possible.

## Environnement :



Nous avons adressé une demande de subvention au département pour la pose de panneaux divers routiers (tonnage, sens interdit, interdiction de certains chemins)



## Energies Renouvelables

Les énergies font l'objet de débat au sein des communes, des communautés de communes que ce soit de l'éolien, du photovoltaïque, de l'hydroélectricité... La commune de Cenves a été approchée par une société qui indique que notre territoire serait à même d'accueillir des éoliennes et est venu nous présenter un projet. En Parallèle, la communauté de communes lors de l'assemblée consultative des maires a aussi organisé un débat autour de l'éolien.

Si de vraies études poussées montrent qu'il y a un fort potentiel venteux capable de produire de l'énergie électrique, la pression exercée par ces sociétés auprès des privés et des communes va s'accroître au vu des propositions alléchantes financièrement sur le papier. Bien sûr, la commune comme les propriétaires peuvent être attirés par des retombées financières non négligeables (pour mémoire, notre commune perçoit d'Enedis, une somme rondelette liée à l'implantation de la ligne à haute tension qui la traverse) et les éoliennes pourraient rapporter deux ou trois fois cette somme.

Ceci dit, il faut évidemment voir d'autres aspects moins alléchants comme la transformation du paysage, les nuisances sonores (celles que l'on peut entendre et celles que l'on n'entend pas comme les infrasons) et l'altération de l'environnement animal (les oiseaux, les chauve-souris) avec un taux de mortalité supérieur dès la mise en service. Il faudra aussi prendre en considération un éventuel démantèlement dont les coûts pourront être très importants et évoluer dans le temps. Obligation pour les développeurs de démanteler le parc jusqu'à la semelle et de provisionner 50 000€ par éolienne de 2MW + 10 000



# RAPID INFO Juin 2021

€/MW supplémentaire (réglementation). Les éoliennes doivent être recyclées à hauteur de 90% (95% en 2024).

Bien sûr, il faut penser Energie dans sa globalité car vous le savez, notre électricité provient très majoritairement du nucléaire qui n'émet pas de CO2 mais dont la pollution à très long terme est importante puisque nous ne savons pas traiter les déchets (les rendre complètement inertes). Il faut les enfouir et qui acceptera de les recevoir dans sa commune.

N'oublions pas aussi que l'énergie hydroélectrique est peut-être compromise du fait du réchauffement climatique et de l'assèchement des cours d'eau et lacs. Si l'on parle du solaire, il faut de la surface et une bonne exposition, les nouvelles constructions devront prendre en considération ce facteur mais les toits ne suffiront pas et il faudra des champs et là nous aurons aussi des contraintes vis-à-vis des terres agricoles, de l'environnement et du paysage.

Le volet économique n'est pas à négliger car accepter d'avoir des énergies renouvelables ou des déchets des centrales rapporte de l'argent aux collectivités.,

Il n'y a pas d'Energie produite sans conséquence et comme le dit un de mes collègues maire, il faut sans doute choisir entre la peste et le choléra.

Je vous ai dressé très synthétiquement le sujet de Energies et pas seulement de l'éolien car il faut voir l'ensemble avant de se prononcer pour ou contre.

Quelques éléments à trouver sur le site de Cenves (documents et liens qui peuvent vous aider à prendre une décision sur les énergies renouvelables)

[https://www.youtube.com/watch?v=uFKCQ69rj7M&ab\\_channel=France3Nouvelle-Aquitaine](https://www.youtube.com/watch?v=uFKCQ69rj7M&ab_channel=France3Nouvelle-Aquitaine)

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/leolien-est-il-indispensable-dans-la-transition-energetique>

<https://www.arte.tv/fr/videos/093002-030-A/xenius-energie-eolienne-la-controverse/>

<https://drive.google.com/drive/folders/1C0Sq9RAk7pgxHNUuy5ZdMrPflMP26Bh?usp=sharing>

[https://www.lejdc.fr/clamecy-58500/actualites/cinq-ans-apres-sa-mise-en-service-le-parc-eolien-de-clamecy-oisy-affiche-un-fort-deficit\\_13606652/](https://www.lejdc.fr/clamecy-58500/actualites/cinq-ans-apres-sa-mise-en-service-le-parc-eolien-de-clamecy-oisy-affiche-un-fort-deficit_13606652/)

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/nievre/clamecy/oisy-habitants-tirent-bilan-positif-4-ans-apres-installation-du-parc-eolien-1374355.html>

<https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/le-solaire-photovoltaïque-en-chiffres>

[Les éoliennes : la transition dans le vent](#)

**Nous vous proposons de vous exprimer sur ce sujet lors des élections prochaines et mettre votre opinion (dernière feuille du rapide info) dans une urne à cet effet**

Secrétariat : tél. : 04 74 04 60 92 - fax : 04 74 04 61 61 - e-mail : secretariat-mairie@cenves.org  
Accueil le lundi de 10 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Gîtes communaux : tél. : 04 74 04 67 15 - fax : 04 74 04 61 61 - e-mail : gitesdesejour@cenves.org  
Accueil téléphonique les lundis et vendredis de 9 h 30 à 12 h 00

## Elections Régionales et Départementales : bureaux de vote seront situés à la salle des fêtes

En raison du contexte sanitaire provoqué par la Covid-19, la loi reporte à juin 2021 les élections départementales et les élections régionales prévues initialement en mars 2021.

### Voter pour quoi ?

Les compétences du Département et de la Région

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<h2 style="color: #008080;">Quel est le rôle du département ?</h2>  <p><b>101 départements</b> 4108 conseillers départementaux élus pour 6 ans</p> <p><b>SOLIDARITÉ, ACTION SOCIALE, SANTÉ</b></p> <p>Personnes âgées    Aide sociale à l'enfance    Handicap</p> <p>Le département instruit et finance le RSA et l'APA</p> <p><b>AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</b></p> <p>Protection des espaces naturels    Voirie départementale</p> <p>SDIS (service départementaux d'incendie et de secours)</p> <p><b>ÉDUCATION, CULTURE, SPORT</b></p> <p>Collèges    Sauvegarde du patrimoine</p> <p>Bibliothèque de prêt    Infrastructures sportives</p> <p>Musées départementaux</p>	<h2 style="color: #000080;">Quel est le rôle de la région ?</h2>  <p><b>18 régions</b> 1758 conseillers régionaux élus pour 6 ans</p> <p>Transports et mobilité</p> <p>Emploi et formation</p> <p>Economie, innovation et tourisme</p> <p>Aménagement du territoire et transition écologique</p> <p>Agriculture, forêt, pêche</p> <p>Sport et culture</p> <p>Santé</p>
 <p>Direction de l'information légale et administrative vie-publique.fr   2019</p>	

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Élections départementales : le mode de scrutin

Chaque canton élit deux conseillers départementaux

Le binôme de candidats est composé d'une femme et d'un homme

Le binôme remplaçant est également composé d'une femme et d'un homme

Une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin

2054 cantons

**1<sup>er</sup> TOUR**

Sans majorité absolue

**2<sup>nd</sup> TOUR**

Le binôme est élu :  
s'il obtient **au moins la majorité absolue** des suffrages exprimés (plus de 50 %)

**ET**  
un nombre de suffrages **égal à au moins 25 %** des électeurs inscrits

Le binôme est élu :  
s'il obtient la **majorité relative** des suffrages exprimés (le plus grand nombre de voix)

**Les binômes sont autorisés à se maintenir au 2<sup>nd</sup> tour** s'ils ont obtenu au premier tour **au moins 12,5 % des voix** des électeurs inscrits

**OU**  
si un seul binôme obtient **au moins 12,5 % des voix**, ce 1<sup>er</sup> binôme et le 2<sup>nd</sup> binôme ayant eu le plus de suffrages

**OU**  
si aucun binôme ne remplit les conditions, les deux binômes **arrivés en tête**



Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | 2021



### Départementales :

Les citoyens du canton de Belleville en Beaujolais ont rendez-vous aux urnes fin juin. Le dimanche 20, ils voteront pour élire leurs conseillers départementaux puis le dimanche suivant en cas de second tour.

Il s'agit d'un scrutin binominal majoritaire à deux tours. Dans chaque canton, les électeurs désignent un binôme composé d'une femme et d'un homme, ce qui garantit une stricte parité dans les assemblées départementales.

Depuis la loi du 17 mai 2013, les conseillers généraux deviennent les conseillers départementaux. Ils forment l'assemblée qui dirige le département, le conseil départemental (nouveau nom du conseil général). Le conseil départemental "règle par ses délibérations les affaires du département" (voir schéma ci-avant pour les compétences du département)

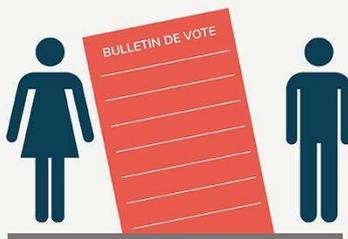
Lors de sa première réunion qui suit son renouvellement, le conseil départemental élit son président parmi ses membres. L'élection a lieu à la **majorité absolue** des membres du conseil aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour. Après l'élection du président, le conseil départemental fixe le nombre de membres de la commission permanente (dont fait de droit partie le président) et le nombre de vice-présidents (ce dernier nombre ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif du conseil).

Les membres de la commission permanente autre que le président sont élus par le conseil en son sein au scrutin proportionnel de liste, dans le respect de la parité femmes-hommes.

Les vice-présidents font partie de la commission permanente. Ils sont élus par le conseil départemental au scrutin de liste majoritaire. Le président du conseil départemental peut déléguer par arrêté certaines de ses prérogatives à un vice-président

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

# Élections régionales : le mode de scrutin



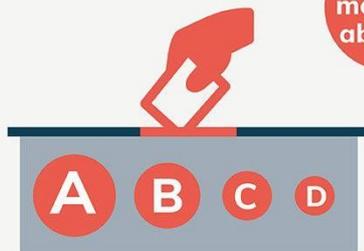
Liste régionale composée de sections départementales

Parité stricte  
(alternance femme/homme)

Panachage interdit  
(impossibilité de rayer des noms)

Vote préférentiel interdit

1<sup>er</sup> TOUR



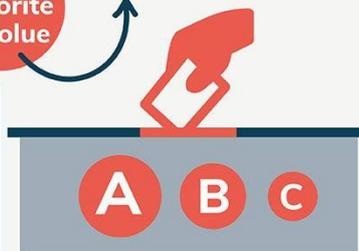
La liste A obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés

> Elle obtient 1/4 des sièges à pourvoir (arrondi à l'entier supérieur)

Les autres sièges sont répartis à la **représentation proportionnelle** à la plus forte moyenne :

- > Liste A
- > Listes B,C,D (si elles ont obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2<sup>nd</sup> TOUR



Les **règles de répartition des sièges** sont les mêmes qu'au premier tour (mais la majorité absolue n'est plus requise)

Seules les **listes** qui ont obtenu **plus de 10%** des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour peuvent se **maintenir** (ex : la liste D n'est pas présente au 2<sup>nd</sup> tour). Les **listes** qui ont obtenu plus de **5%** peuvent être modifiées, notamment pour **fuser**.

### Régionale :

La répartition du nombre de sièges à pourvoir est la suivante pour le **Rhône (Nouveau Rhône) : 13** sièges.

Des **conseillers régionaux et conseillères régionales**. Ils sont élu(e)s pour 6 ans et sont au nombre de 204 au sein du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils siègent à l'assemblée du conseil régional. Ils élisent le ou la président(e) du conseil régional et les membres de la commission permanente. Cette instance délibère sur les affaires de la région en dehors des réunions de l'assemblée régionale.

Parmi les membres de cette commission sont élus les vice-présidents. Ils formeront l'exécutif régional autour du ou de la président(e) et seront en charge d'une thématique particulière. L'assemblée régionale délibère sur les affaires de la région, elle discute et vote les mesures et décisions prises par l'exécutif.

Dans la semaine suivant le second tour du scrutin (ou le premier tour, si une liste a obtenu la majorité absolue), les conseillers régionaux et conseillères régionales se réunissent pour élire parmi l'assemblée le président ou la présidente du conseil



Direction de l'information légale et administrative  
vie-publique.fr | 2021



régional.

L'élection du président ou de la présidente de région par les citoyens est donc indirecte.



# RAPID INFO Juin 2021

**Pneus : Avez-vous des pneus à vous débarrasser ?**

**Combien de Pneus Voitures : \_\_\_\_\_ De Pneus Camions : \_\_\_\_\_ De Pneus Agricoles : \_\_\_\_\_**

**Sondage sur les énergies renouvelables (entourez la mention qui vous convient)**

- 1. Seriez-vous d'accord pour mettre en place des énergies renouvelables sur notre commune comme du photovoltaïque et /ou de l'éolien ?**

**Très Favorable      Favorable      Peu Favorable      Pas Favorable**

- 2. Pouvez-vous nous indiquer plus précisément pourquoi ce choix ?**


- 3. Vous avez répondu favorablement à la question 1, souhaitez-vous que la commune étudie plus en détail la production d'énergie solaire (champ photovoltaïque, centrale villageoise solaire ... )?**

**Très Favorable      Favorable      Peu Favorable      Pas Favorable**

- 4. Pouvez-vous nous indiquer plus précisément pourquoi ce choix ?**


- 5. Vous avez répondu favorablement à la question 1, souhaitez-vous que la commune étudie plus en détail la production d'énergie solaire via des éoliennes ?**

**Très Favorable      Favorable      Peu Favorable      Pas Favorable**

- 6. Pouvez-vous nous indiquer plus précisément pourquoi ce choix ?**


- 7. Souhaiteriez-vous une réunion d'information publique qui pourrait être animée par CoopaWatt, le prestataire de le CCSB ?**      **Oui / Non**

- 8. Si un projet d'Energie Renouvelable devait naitre, seriez-vous prêt à investir via un financement participatif ?**      **Oui / Non**

Secrétariat : tél. : 04 74 04 60 92 - fax : 04 74 04 61 61 - e-mail : secretariat-mairie@cenves.org  
Accueil le lundi de 10 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Gîtes communaux : tél. : 04 74 04 67 15 - fax : 04 74 04 61 61 - e-mail : gitesdesejour@cenves.org  
Accueil téléphonique les lundis et vendredis de 9 h 30 à 12 h 00